

# L'ABEILLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNAY.

NOUVELLE-ORLEANS.  
Lundi, 4 Mai 1829.

## INTERIEUR.

NOUVELLE ORLEANS.

Nous apprenons par le *Grand Express*, arrivé hier de la Baie, que le 27 du mois dernier, un canot de piloté, de Mr. Silva & Co. monté de sept hommes, avait mis en mer pour aller à la rencontre des navires, et que le vent l'ayant poussé au large on n'en avait aucune nouvelle.

Par la goëlette *Logan*, arrivée hier de la Havane, nous sommes informés qu'une corvette de guerre des Etats-Unis a capturé une barque de pirate; elle portait dix hommes, mais on n'a pu en saisir qu'un seul, ayant pris la fuite.

## EXTERIEUR.

COLOMBIA.

Bogota, 8 Février.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que l'hon. *William H. Harrison*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de notre gouvernement, est arrivé dans cette capitale le 5 du courant. Il a présenté hier ces lettres de créance au Ministre d'Etat Secrétaire des affaires étrangères, qui, en l'absence du Libérateur-Président et en vertu de l'autorité dont il l'a investi, a dûment reconnu ledit envoyé et lui a exprimé le désir de le voir entrer le plutôt possible dans l'exercice de ses fonctions; de plus, il lui a assuré qu'il serait présenté à son Excellence aussitôt après son retour dans la capitale. (*Gaceta de Colombia.*)

BOLIVIA ET LE PEROU.

La proclamation suivante, publiée le 2 Mars à Maracaybo dans une *Gaceta extraordinaria*, semble annoncer que Bolivar se dispose à se retirer de la Bolivie. Bolivar va déclarer la guerre au premier de ces états. Les éditeurs de la *Gaceta* parlent de 3000 hommes qui sont sous les armes et prêts à envahir le Pérou.

*D. Andrés Santa-Cruz*, Président de la République de Bolivie, à ses compatriotes.

Bolivien, l'Assemblée nationale a comblé la mesure de sa gloire: l'élection de Président faite en ma faveur est un honneur auquel je n'aspire point; mais les circonstances m'ont forcé de l'accepter, parce que un bon citoyen ne doit jamais hésiter quand la patrie est en danger.

Bolivien, une nation étrangère a cherché à intervenir dans nos affaires domestiques, en violant les principes du droit des gens. Mes affections et ma reconnaissance me lient, comme citoyen, au Pérou; mais un homme public n'a d'autre obligation que celle de remplir les devoirs qui lui sont imposés par sa place. Le Pérou a enfreint nos droits, profané notre sol, insulté notre pavillon et outragé notre gloire. Notre constitution était elle viciée? Ce n'était point au Pérou qu'il appartenait de décider cette question.

fondateur de Bolivie comme un tyran; quelle atroce calomnie! sa glorieuse vie, trois républiques fondées sur les ruines du despotisme démontrent assez la fausseté de cette assertion. Mais pourquoi nous dire du mal de Bolivar? nous sommes ses enfants et non les détracteurs de sa réputation: jurons de la défendre au péril de notre vie.

Bolivien, la patrie en deuil nous appelle à venger ses injures; serons-nous sourds à ses voix? Non; réunis à Colombia nous sommes invincibles, et le Chili et la célèbre république de La Plata sont avec nous. Toute l'Amérique a improuvé l'intervention à force d'armes du Pérou et la haine qui l'a porté à détruire nos institutions.

ANDRÉS SANTA-CRUZ.

PORTUGAL.

Lisbonne, 31 Janvier.

(Correspondance particulière.)

Don Miguel a quitté le palais de Queluz jeudi matin pour se rendre à Lisbonne, accompagné des infantes ses sœurs, de son aumônier, et des gentilshommes ordinaires de la chambre. Arrivé dans cette capitale, son premier soin fut de se rendre à l'église cathédrale de St.-Marie. da Rocha pour remercier le ciel de lui avoir conservé la vie. Il entendit la messe debout, appuyé sur ses béquilles et sans pouvoir se mettre à genoux. Le visage du malade portait l'empreinte de ses souffrances physiques et morales.

Le gouvernement, qui craignait que le séjour du prince à Lisbonne ne causât quelque soulèvement, avait pris des mesures extraordinaires pour maintenir la tranquillité. Tous les limiers de la police étaient sur pied.

Nous nous annonçons qu'un changement ne tarderait pas à être fait dans le ministère; en effet, déjà le comte de Rio Pardo, ministre de la guerre, a reçu son congé; on croit que le comte de Barbacena sera appelé à lui succéder. Quelques personnes pensent que le choix tombera sur le comte de San-Lorenzo.

J'ai appris d'une manière positive que Don Miguel va donner un successeur à l'intendant-général de la police, et tout porte à croire que le nouvel élu sera le juge de la cour suprême de justice, Mr. Belmont, qui se trouve à Porto, ou un exprès sera expédié pour qu'il soit rendu sans faute à Lisbonne le 2 Février. En Portugal, le poste d'intendant-général de police est intimement lié avec le ministère; il est rare que celui qui l'occupe ne soit pas remplacé après un changement de ministres.

Les communications avec le cabinet de Madrid sont actives. Dans le courant de cette semaine nous avons vu arriver deux courriers venant de la capitale de

l'Espagne; deux autres ont été expédiés d'ici pour cette capitale.

Tout ici est muet et silencieux depuis qu'on a appris la conduite de l'Anglo-Portugais qui de Plymouth se rendaient à l'île Terceira. Le gouvernement, qui craint que ce calme soit le précurseur d'un détachement général, se tient continuellement sur ses gardes. La police déploie la plus active surveillance, et les troupes de la garnison sont toujours prêtes à se porter où leur présence serait nécessaire.

EXPULSION DES ESPAGNOLS QUI HABITENT LE MEXIQUE.

(Traduction de l'article espagnol sous le même titre, qui a paru dans cette feuille.)

[Suite et fin.]

Il y a une autre raison très-puissante, pour ne pas qualifier d'inique une expulsion qu'exigeait la sécurité nationale: on a pourvu à ce que les vrais indépendants percussent le montant de leurs appointements; et s'ils ne contiennent pas à les recevoir, ce sera l'effet de circonstances indépendantes de la générosité du gouvernement; et à qui les conquérants laisserent-ils jamais en Amérique, autre chose que les yeux pour pleurer? à quels pères permirent-ils jamais, dans leurs expulsions, d'emporter du pain pour apaiser la faim de leurs enfants? Les choses inanimées elles-mêmes n'échappaient pas à leur fureur. Dans le nouveau monde, leur soldatesque effrenée ne connaissait d'enthousiasme que la rage de la destruction, et les torches du fanatisme incendiaient jusques aux monuments les plus capables d'immortaliser les efforts et la constance des vainqueurs (Histoire générale de l'Amérique.)

Et pourquoi cet entêtement à vouloir habiter une terre qui produit d'aussi méchants hommes? qui empêche ceux de méchants les expulsés qui manquent de places et de bénéfices et font la torture des autres de retourner dans leur chère patrie? Dévolée par un mauvais gouvernement ou par la désunion de ses enfants, il n'est pas juste qu'ils la laissent arriver enfin à sa ruine complète: il serait plus laudable d'aller consacrer leurs bras à sa défense, d'illustrer par des journaux tels que ceux de la Havane et le *vandale Express*, d'aller favoriser son industrie et vivifier son commerce, au lieu de la laisser périr comme une marâtre; enfin, il leur faudrait oublier pour jamais l'ingrate Amérique, qu'ils ne reviennent plus opprimer. Combien de sang n'épargneraient-ils pas en suivant ce conseil salutaire! et Ferdinand, quelle joie n'aurait-il pas de revoir autour de son trône ses enfants de prédilection! ah! son cœur paternel veut des fils soumis, fidèles et dociles, et les rebelles américains ont pris déjà de trop mauvaises habitudes.

Plaise à Dieu que les Mexicains connaissent toujours leurs véritables intérêts et ne cessent pas de veiller à leur tranquillité! Toute cette pluie de diatribes et de grossièretés qui tombe sur le gouvernement, ne signifie rien; car si toutes ces

Parvenu dans la plaine, il tire à lui le sabot qui retenait un des roues de sa voiture, et sans prendre la peine de l'accrocher selon la coutume, il le jette rapidement dans l'intérieur de la charrette, et arrive à pied aux portes de la ville. Alors se rappelant la pauvre voyageuse, il l'appelle à haute voix pour l'avertir que son voyage est terminé, et qu'elle peut descendre; plusieurs fois de suite il répète son avertissement sans avoir de réponse; impatient il pose un pied sur une de ses roues, et s'y cramponnant d'une main, il saisit de l'autre les jambes de la femme qu'il tire à lui peu respectueusement sur le bord de la voiture, en criant toujours: bonne femme, bonne femme, allons donc; mais la bonne femme, immobile, ne répondait pas davantage; cependant elle ne ronflait plus.

Le voitureur, commençant à soupçonner quelque malheur, s'élança dans sa voiture; il secoua vivement cette femme, et alors il reconnut qu'il ne tenait qu'un cadavre. Un médecin est aussitôt appelé à la suite d'un officier civil. On constate qu'un violent coup, assésé sur la tête, a causé la mort; ce coup est parti de la main du charretier; c'est le sabot de la voiture, jeté imprudemment, qui a frappé les tempes de l'infortunée. Ainsi donc, la pitié de ce brave homme est devenue la cause d'un meurtre involontaire. Il se reproche déjà d'avoir été trop compassant. Cependant on procède à la reconnaissance de la femme, et bientôt des exclamations de surprise se font entendre: Oh! dit le greffier, l'adite femme est un homme! Mon Dieu! crie un autre, elle a un poignard! tenez, des pistolets! Les perquisitions se poursuivent, et au fond d'une poche on découvre une lettre qui prêtait la prétendue femme de se trouver à minuit ce même soir à la porte d'un château près de Genève, avec promesse d'un bon secours et grand espoir de butin.

La nuit descendait sur le lac. A la faveur de ses ombres, des gendarmes purent se mettre en embuscade autour du château désigné, et bientôt neuf individus s'étant approchés de trop près, furent saisis et garrottés. On éveilla tout le château, et le propriétaire, vieillard fort riche, apprend tout à la fois qu'il a couru le plus grand danger, et qu'il a été sauvé par l'imprudence d'un chartier. On dit que, dans sa reconnaissance, le châtelain a assuré à son sauveur une pension pour le reste de ses jours. Il paraît, d'après les renseignements demandés par les magistrats de Genève à ceux de Nantua, qu'un forçat de cet arrondissement figurait parmi les brigands. (*Journal des Trib.*)

«Ma bonne amie, j'entends et je prétends être le maître; si tu commandes devant moi dans les ateliers, je te brèle la cervelle, et à moi-même après. Je finis en t'embrassant. Ton ami: Gamblin.» C'est en ces termes que le sieur Gamblin écrivait à son épouse qui, après avoir d'abord fait prononcer sa séparation de biens, demandait à l'audience du tribunal civil de Rouen, le mercredi dernier, la

requis; mais on y joignait l'offre de prouver par témoins les actes de violence les plus graves. L'appointement a été ordonné. (*Journal de Rouen.*)

TRIBUNAUX FRANÇAIS.

La cour d'assises de Versailles a eu à prononcer hier sur un crime dont les détails sont épouvantables. Le nommé Guarin avait été traduit il y a près d'un an devant la cour d'assises de Versailles, accusé de vol avec circonstances aggravantes. Il avait été condamné à 5 ans de travaux forcés. A peu près à l'époque à laquelle Guarin avait commis ce crime, son frère avait disparu sans qu'il fut possible de trouver ses traces. Des soupçons graves s'élevaient contre Guarin; cependant aucune preuve n'étant venue le corroborer, il ne fut pas mis en cause pour ce fait. Guarin était au bain où il subissait sa peine, lorsque le cadavre de son frère fut trouvé enfoncé dans la cave de la maison qu'il habitait. Différentes circonstances firent renaitre tous les soupçons, et Guarin fut ramené de Rochefort pour être jugé de nouveau sur l'accusation de meurtre volontaire avec préméditation sur la personne de son frère.

Déclaré coupable par le jury, mais sans la circonstance de préméditation, Guarin a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et à la déchéance.

Une circonstance bien extraordinaire, mais qui résulte de notre législation pénale, a empêché que Guarin ne fût condamné à la peine de mort. Il avait été vu quelque temps après la disparition de son frère, revêtu des habits qu'il lui avait pris. Ainsi le meurtre aurait été suivi de vol, et dans le cas où la préméditation n'eût pas été constatée, la réunion des deux crimes n'aurait entraîné pas moins la peine capitale.

Mais nos lois ne prononcent aucune peine contre le vol au préjudice des pères, frères, sœurs et autres ascendans ou descendans d'un degré aussi rapproché. Si Guarin eût assassiné et volé un étranger, il aurait été condamné à mort; il a assassiné et volé son frère, et cette circonstance, qui rend son crime plus horrible, a fait son salut. (*Journal du Commerce.*)

L'adultère est puni, chez certains peuples de l'Amérique, par la perte des oreilles. Les Chactaws, sauvages qui habitent les bords du Mississippi, infligent au même crime une punition moins barbare et plus singulière: l'orsqu'un mari a acquis la conviction de l'infidélité de sa femme, il assemble tous les jeunes guerriers de la horde dans une espèce de champ destiné aux jeux; il amène lui-même l'épouse infidèle, il la dépouille et lui donne la liberté de s'échapper si elle peut. La nouvelle

Atalante s'élança dans la carrière qui lui est ouverte; les guerriers la poursuivent à toutes jambes, et chaque fois qu'elle est saisie par un des coureurs vigoureux qui la suivent, elle est forcée de lui laisser prendre un baiser; enfin, quand elle tombe épuisée de fatigue, le mari, témoin du supplice, devient un bourreau à son tour, en donnant le dernier baiser... Dès ce moment l'infidèle cesse d'être sa femme; elle est répudiée.

Cette bizarre exécution se termine en fumant le calumet; chacun se retire dans sa cabane, et la femme est déshonorée. Cependant elle peut convoler en secondes noces, si elle trouve un guerrier assez intrépide pour braver son déshonneur, sauf à elle à subir de nouveau le châtimement de la course en cas de récidive.

Le souffleur du théâtre de la petite ville de B... en Italie, prit la résolution, à la suite de quelques chagrins domestiques, de se donner la mort; mais il voulut mourir au champ d'honneur, c'est-à-dire dans son trou. Un soir (on donnait *la Pie-Volante*), muni d'un pistolet, il se place dans sa tanière et attend le premier roulement des tympales de l'ouverture pour lâcher son coup. Le signal arrive, il lève le bras, pousse la détente; mais par malheur la main lui tremble, et la balle mortelle va frapper à la tête le malheureux chef d'orchestre qui tombe aussitôt.

Un bottier de Lucerne a fait assigner un riche particulier de cette ville qui a la manie de se faire faire une ample provision de souliers chaque année, et qui doit au bottier près de 14,000 fr. depuis moins de trois ans. Ce procès, s'il y en a un, ne sera pas à coup sûr à propos de bottes.

Marié—Samedi soir, par le Révérend Père MONY-M. EUSTACHE JACQUET à mademoiselle DELPHINE TOSSELIN, tous deux de cette ville.

TIRAGE DE LA LOTERIE DES ECOLES PUBLIQUES 10me classe.

2 23 18 20.

Expéditions.

Navire Hannibal, Hebard, New-York, Foster et Hutton.  
Navire Milton, Webb, Bordeaux, D G Borduzat et Co.  
Navire Cov. Douglass, Robinson, Liverpool, Taylor, Grimshaw, et Sloane.  
Brick Belvidere, Vose, Boston, W G Hewes  
Brick William, Hewes, Havane, L H Gale.  
Brick Brutus, Davenport, City Point, J Clark  
Brick Elias, Dyer, New-York, W G Hewes.  
Brick Orion, Marchand, Charleston, Russell et Barstow.  
Brick Casket, Tacy, New-York, J Mirtura.  
Goël. Amelia, Raah Pennacole, capt. Arrivés.  
Bateau de remorque Grampus, de la Baïse, ayant mis en mer les navires Russell et Olympia—il a remorqué dans le port les goëls. La Grange et Memphis. Le bateau de remorque

tant, en 16 jours de Baltimore; apporté ses marchandises et les bricks Amason et Eagle; le brick Comet déchargant au Fort. Un navire et une goëlette à France dans la baie Sud; une barque anglaise en dehors. Le navire Chandler Price est toujours en dehors de la barre.  
Bateau à vapeur Huron, Am, venant de Pittsburgh, avec de la farine, porc, et de coton—passagers, com. Rodgers, com. Patterson, et autres.  
Bateau à vapeur Friendship, de La Poudre, avec du sucre et de la mélasse—79 passagers.  
Navire Delta, Stone, de Liverpool, avec du sel.  
Navire Fame, Thompson, de Liverpool.  
Brick Horace, Hatch, de Boston.  
Brick Pandora, Newell, de New-York, avec un détachement de troupes sous le commandement de Lt. Thompson, pour les forts Wood, et Pike.  
Goël. Santa Ana, Lonstald, de Gracia-a-Dios, avec un cargaison.  
Goël. Artie, Young, de Newburyport, avec un chargement au capitaine.  
Goël. Cen. Putnam, Brown, de Philadelphie, avec un chargement.  
Goël. Merced, Amaros, de la Havane, avec des fruits.  
Goël. La Grange, Babee, de la Havane, avec des fruits, du sucre, et du café—7 passagers.  
Goël. Nonplus, venant des Attakapas, avec du sucre à No Cox.  
Une goël. de la côte avec du sucre.  
Bateau à vapeur Lady of the Lake, Reilly, de Yazoo, avec 371 balles coton à A Fisk & Co. 184 à Wilkins et Linton, 24 à M White, 14 à W Ball, 53 à L. Millaudon, 43 à J Fowler, 12 à Lee, Williams et Lee, divers articles à N Franklin, Reynolds, Byrne & Co.—plusieurs passagers.  
Un chalan de Yazoo, avec 95 balles coton à ordre.

Bateau à vapeur Beaver, Ball, Nachitoches, avec coton, peaux, etc. à Peyroux, Rivarde et Co. Wm. Bullitt, Toledano, et Gaillard, Maurin et O'Dubhigg; Wilkins et Linton, N et J Dickes, J B Heno et Co. W L Robason.  
De l'autre bord de la rivière, Le navire Casandras, le brick Lunar, et le Planet.

AVIS.—Le sousigné offre à vendre 25 petits barils d'olives fraîches, reçues par les derniers arrivages de la Havane. ANTONIO DORDAL, Rue St. Pierre, au-dessous de la maison de Mde. Avart. 4 mai

COUR DE PARISSIS pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—ce 29 Avril 1829. Présent Notable James Pitot. Francisco Mas SUR la lecture et l'enregistrement des documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une réunion des orfévres dudit département ait lieu, en pleine Cour, le 21ème. jour de Mai 1829, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'objet de ladite pétition, et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Je certifie l'extrait ci-dessus conforme. 30 avril—6 Thos. S. KENNEDY—Greffier.

AVIS.—Une jolie petite nègresse âgée de 13 ou 14 ans, depuis neuf ans dans le pays: elle est d'une fidélité à toute épreuve, et est garantie de vices et maladies prévus par la loi. Pour les conditions s'adresser au bureau de l'Abolition. 27 avril.

AVIS.—Le sousigné, avec, a transporté son bureau à la rue St. Pierre, No. 90, entre Bourbon et Royale. 28 avril—3 Gao. A. WAGGAMAN.

## THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 5 MAI 1829.  
(A la demande de plusieurs habitants.)  
LA DAME BLANCHE,  
Opéra en trois actes, paroles de Scribe, chef-d'œuvre de musique de Boïeldieu. Cet ouvrage sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible. Suivi de  
L'Héritière,  
Vaudeville en un acte, de Scribe et G. Delavigne. Incessamment—La première Représentation de *Leycester*, ou *le Château de Kenilworth*, opéra nouveau en trois actes, musique d'Auber. *L'Art de se faire aimer de son mari*, vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe. En attendant—*L'Espion*, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de Mr. Cooper—*La Danse du Lac*, opéra nouveau, de Rossini, orné de quatre décorations entièrement nouvelles, peintes par Mr. Davelle.

VENTES A L'ENCHERE.  
PAR F. DUTILLET.  
Il sera vendu le 21 de Mai prochain, à midi, à la Bourse-Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Bernard, provenant de la succession de feu Mr. François Garié, UNE MAISON, située rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, bâtie sur un terrain de 40 pieds de face sur 50 pieds de profondeur, mesure française. Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à un an de terme, avec billets endossés à la satisfaction du juge de la paroisse St. Bernard, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par Mr. J. Arnaud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 avril—6

VENTE PAR LE MARSHAL.  
Louis Matliewski h.d.c.l. contre Frisbee Freeland. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Prevail, juge associé, j'exposerai en vente, le 15 de Mai, à 4 heures, chez le défendeur, au fond de la rue Jule aux, une certaine quantité de piquets, de bardeaux et de lattes, saisis dans l'affaire ci-dessus. 4 mai—6 La DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.  
P. S. Newton et Mary Conely, Hall & Adams et le même; J. Spicer et le même; le Mar, les Aklereux et les habitants et le même. EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. G. Prevail, juge associé, j'exposerai en vente le Mercredi 6 Mai, à 4 heures P. M., vis-à-vis le bureau du Marshall de cette ville, rue Ste. Anne, entre Conti et Royale, douzaines de chaises, 4 bois de lit, matelas, draps etc.; une commode, des tables d'acajou pour dîner, tables à thé, deux armoires, un corps de tiroirs, trois miroirs, 3 grand-feu, une pelle et autres fournitures de ménage; saisis dans les affaires ci-dessus. 27 avril—6 L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.—La société qui existait entre V. Le-monnier & P. Forestier, sous la raison de Forestier & Co., est dissoute d'un consentement mutuel. Forestier & Co. seules continueront les affaires, et continuera sous la même raison. 4 mai—6 FORESTER & Co.

AVIS—ATTENDU qu'Alexandre Williams A sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse d'Orléans-Baton-Rouge, s'est adressé à moi, à l'effet d'annuler les deux obligations qu'il a souscrites le onzième jour de Février mil huit cent vingt sept, comme principal, conjointement avec Victor Hébert, Ursin Landry et Onéziphort Bernard, ses associés; et d'une obligation qu'il a souscrite le vingt-cinquième jour de Février mil huit cent vingt huit, comme principal, conjointement avec J. M. Hébert et Onéziphort Bernard, ses associés; et de toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétariat de l'état, dans le délai de quatre-vingt dix jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-troisième jour de Février 1829. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, 21 avril—6 Secrétaire d'Etat

POUR HAMBURG.—Passage seulement. Le navire paquebot JOHN ADAMS, capt. Aderton, partira d'ici au 13 du mois prochain. Les passagers pourront être parfaitement traités. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à 1er. mai. J. H. FIEID.

POUR TAMPCO. Le navire français EUGENIE, capt. Gerard, partira le 10 Mai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capt. à bord, ou à 1er. mai. T. NICOLET & Co.

POUR PHILADELPHIE. Le brick paquebot FRANKLIN, capt. Kay, prend en ce moment son chargement à la côte, et partira d'ici au 10 de Mai. Pour quelques légers frets, ou passage, s'adresser à 1er. mai. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR LES BRASSONS DE ST. YAGO.—(Rio Grande.) La goëlette paquebot fine voilière E.I.I. ZABETH, capt. Case, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de beaux emménagements, s'adresser à JOHN P. PAYSON. [29 avril.]

POUR TAMPCO. Le beau brick à voile MORO, A 3, cap. Henry Bradley, a une partie de son chargement engagée et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagements, s'adresser à 28 avril. ANT. DOLHONDE.

POUR VERACRUZ. Le joli brick doublé en cuivre AMO PALMER, Paine, ayant une grande partie de son chargement prêt, partira sous peu—Pour fret ou passage, ou pour passage, ce brick ayant de forts beaux emménagements, s'adresser à bord, un peu plus haut que le Ferry, ou à 28 avril. J. W. ZACHAIRE.

POUR BORDEAUX. Le fini voilier trois mâts MILTON, capitaine Webb, doublé, chevillé en cuivre et complètement armé, fera voile pour ledit port le 25 courant. Pour passage seulement, possédant de très beaux emménagements, s'adresser à D. G. BORDUZAT & Co. 13 Avril—6 Rue Royale No. 180.

BUREAU & GRAISSE.—33 fréquents de Beurre de Goshen, première qualité, arrivés par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par E. LANE & Co. 1er. mai. No. 15, rue de la Nlle-Loi.

AVIS.—Le sousigné, avec, a transporté son bureau à la rue St. Pierre, No. 90, entre Bourbon et Royale. 28 avril—3 Gao. A. WAGGAMAN.